



Novembre 2018

Le Cercle s'indigne et répond

Jean-Robert Pitte s'est permis dans un article récent¹, « *Enfin, peut-être de l'empathie pour le territoire* », d'affirmer que la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) était « *inspirée des grands organes de planification soviétiques si éloignés des besoins des populations* ».

Les centaines de collaborateurs de la DATAR, depuis sa création en 1963 jusqu'à son intégration dans le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) en 2014, n'ont pas manqué d'être choqués par cette contrevérité diffamatoire.

Ils sont frappés par l'ignorance que manifeste un spécialiste reconnu en matière de gastronomie : il oublie manifestement que si le reblochon bénéficie d'une protection au titre des appellations d'origine, c'est grâce à la politique de la montagne initiée par la DATAR !

Mais la défense de produits agricoles de qualité n'est pas que le seul champ dans lequel la DATAR tout au long de ces cinquante dernières années a manifesté sa capacité à être à l'écoute des besoins des populations.

¹ Voir *Le Monde* daté du 17 octobre 2018

L'ensemble des équipes de la DATAR ont toujours veillé dans leurs actions à un bon équilibre entre les deux parties de son acronyme, « aménagement du territoire », « action régionale ».

M. Pitte l'ignore, ce qui paraît grave venant de la part d'un président de la société de géographie ! Et pourtant les exemples sont nombreux de politiques mises en place par la DATAR pour développer et valoriser les espaces ruraux, en lien très étroits avec les élus et les collectivités territoriales.

Qui a créé la politique de rénovation rurale à la fin des années 60 ? Qui a mis en place les Commissariats à la reconversion des bassins industriels du Nord, de la Lorraine, du Sud-Est, de Normandie après la fermeture des installations minières et sidérurgiques, s'appuyant sur des associations réunissant élus et forces économiques locales ?

Qui a développé une politique de la montagne comportant la mise en œuvre des dispositifs d'appellation d'origine évoqués plus haut ?

Qui a multiplié les initiatives innovantes pour assurer le maintien des services publics en zone rurale, notamment en ayant recours aux nouvelles techniques de communication ?

Qui a multiplié, dans le domaine de l'aménagement urbain, les initiatives pour permettre à tous les territoires de se valoriser ?

Nous pensons à la politique des villes moyennes, à celles des réseaux de ville, à celle des clusters et des pôles de compétitivité qui a permis à notre système productif territorial de résister à la mondialisation et à une perte de compétitivité.

Plus important encore, tous les responsables un tant soit peu objectifs, reconnaissent que c'est à la DATAR, à l'initiative de Serge Antoine aux formidables intuitions, qu'est née la politique de l'environnement qui aboutira à la création du Ministère de l'environnement et du cadre de vie de Robert Poujade en 1971.

Qui a, pendant des dizaines d'années, prospecté l'Asie, l'Amérique du Nord, l'Europe, pour attirer des investissements étrangers (30 000 emplois par an) implantés dans les régions d'anciennes industries ?

Qui a permis, grâce à la Prime d'aménagement du territoire, l'implantation d'Andros (confiture Bonne Maman) à Biars-sur-Cère (Lot) ?

Qui a lancé les réflexions post décentralisations et les nouvelles organisations territoriales comme les Pays ou les Parcs naturels régionaux, modèle de démocratie participative locale ?

Qui a inventé le CRIDEL (Centre de rencontres et d'initiatives pour le développement local) ?

Qui a créé le FRILE (Fonds régionalisé pour les initiatives locales pour l'emploi) ?

Qui a inventé les Contrats de Plan Etat-Régions et les Contrats de Pays, pour mieux prendre en compte les attentes territoriales et favoriser les coopérations fructueuses ?

Les « Datariens » procédaient selon une même méthode :

- Rassembler les travaux de recherche et les études disponibles sur le sujet,
- Observer, analyser les expériences conduites en France mais aussi ailleurs (que l'on appellera plus tard le benchmarking),
- Rencontrer les élus et les diverses forces territoriales pour bien comprendre les attentes et les besoins, prendre connaissance des initiatives locales, faire émerger les meilleures pratiques.
- Puis lancer des expérimentations, le plus souvent en s'appuyant sur un appel à projets, et les faire suivre d'évaluations avant leur généralisation.

L'atout maître de la DATAR a, sans aucun doute, été sa proximité avec le Premier Ministre et l'inter ministérialité qui en découlait.

Mais les relations étroites qu'elle a entretenues avec le « terrain » c'est-à-dire avec les élus et les acteurs socioéconomiques, étaient aussi déterminantes car elles lui ont permis d'être réactive et d'apporter des réponses non pas conçues « d'en haut » mais façonnées à partir d'innovations décentralisées².

Vraiment la DATAR n'a pas à rougir de son bilan, de son attention aux espaces ruraux notamment, de la co-construction avec les territoires de politiques d'aménagement et de développement.

C'est plutôt Jean-Robert Pitte qui devrait rougir des contrevérités qu'il assène sans preuve.

L'aménagement du territoire est un bien commun à protéger et à prolonger.

Espérons que Jacqueline GOURAULT, la nouvelle Ministre, en s'appuyant sur les ressources du CGET et de la future Agence de la Cohésion des Territoires, saura lui donner l'impulsion nécessaire et attendue.

² Voir : La DATAR, 50 ans au service des territoires, Cercle pour l'aménagement du territoire, La documentation française, 2016